



PROCÈS VERBAL DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2022

Par suite d'une convocation en date du 10 janvier 2022, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de La Chaussée d'Ivry se sont réunis en mairie le 21 janvier 2022 à 19 h 00, sous la Présidence de Monsieur **Francis PECQUENARD, Maire**.

Étaient présents :

Patrick RONGRAIS, ROY Raymond, Rosemonde BRETAGNE, Adjointes.
Olivier de BETHMANN, Marie-Annick CHOUQUET, Anabelle FLAHAUT, Jocelyne GAMBONNET, Martine GUILLEMET, Dominique MAITREJEAN, Gary PERFILLON, Sylvie VINCENT, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir :

Jean FOUQUET ayant donné pouvoir à Francis PECQUENARD.
Arnaud FINOUS ayant donné pouvoir à Olivier de BETHMANN.
Audrey WALLET JEGOUZO ayant donné pouvoir à Francis PECQUENARD.

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'une secrétaire pris dans le sein du conseil.

Madame Marie-Annick CHOUQUET est désignée pour remplir cette fonction.

Monsieur le Maire fait part du compte-rendu de la réunion du 18 novembre 2021 et demande son approbation aux membres du Conseil Municipal.

Aucune correction n'a été demandée, le procès-verbal de la séance du 18 novembre 2021 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir **SUPPRIMER** de l'ordre du jour la délibération suivante :
Suppression de la délibération n°011 : « MODIFICATION DU PLU »,
Où l'exposé de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents ou représentés, de supprimer de l'ordre du jour la délibération suivante :
N°011 : « MODIFICATION DU PLU ».

DÉLIBÉRATIONS

2022.001 DEMANDE DE SUBVENTION FDI/DETR/DSIL 2022 – CHANGEMENT CHAUDIERE

Le **Projet** de réalisation des travaux suivants : Changement de Chaudière

Pour un montant de 6 049 € H.T.

Il sollicite à cet effet une subvention au titre de la FDI 2022 pour cette réalisation, pour un montant de 1 814.70 €, soit 30 % du coût du projet.

Le **plan de financement** de cette opération s'établit comme suit :

Charges en € HT	Produits (financeurs) en €
Coût global : 6 049 €	Financements publics :
	FDI (30 %) 1 814.70 €
	DETR (30%) 1 814,70 €
	DSIL (20 %) 1 209.80 €
	Autofinancement 1 209.80 €
Total charges 6 049 €	Total produits 6 049.00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, les membres du Conseil Municipal :

- **DECIDENT** de demander cette subvention.

2022.002 DEMANDE DE SUBVENTION FDI 2022 –LOTISSEMENT LE TROU PICOT - RÉHABILITATION DE LA VOIRIE ET DES TROTTOIRS

Le **Projet** de réalisation des travaux suivants : REHABILITATION DE LA VOIRIE ET DES TROTTOIRS DU LOTISSEMENT (rue des Hirondelles, rue des Cailles, rue des Grives)

Pour un montant de 105 820 € H.T.

Il sollicite à cet effet une subvention au titre de la FDI 2022 pour cette réalisation, pour un montant de 30 000 €, soit 30 % de 100 000 € (plafond maximal subventionné).

Le **plan de financement** de cette opération s'établit comme suit :

Charges en € HT		Produits (financeurs) en €	
Travaux		Financements publics :	
Lotissement	105 820 €	FDI (30 % de 100 000 €)	30 000 €
		Autofinancement	75 820 €
Total charges	105 820 €	Total produits	105 820 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, les membres du Conseil Municipal :

- **DECIDENT** de demander cette subvention.

2022.003 DEMANDE DE SUBVENTION AMENDE DE POLICE : TRACÉS HORIZONTAUX DE LA COMMUNE

Le **Projet** de réalisation des travaux suivants : Signalisation horizontale de l'ensemble du territoire communal
Pour un montant de 17 052.79 € H.T.

Il sollicite à cet effet une subvention au titre des AMENDES DE POLICE 2022 pour cette réalisation, pour un montant de 5 115.84 €, soit 30 % du coût du projet.

Le **plan de financement** de cette opération s'établit comme suit :

Charges en € HT		Produits (financeurs) en €	
Travaux		Financements publics :	
Lotissement	17 052.79 €	Amendes de Police	5 115.83 €
		Autofinancement	11 936.96 €
Total charges	17 052.79 €	Total produits	17 052.79 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, les membres du Conseil Municipal :

- **DECIDENT** de demander cette subvention.

2022.004 DEMANDE DE SUBVENTION FDI 2022 : VIDÉO SURVEILLANCE

Le **Projet** de réalisation des travaux suivants : Acquisition et installation de la Vidéosurveillance Place de l'Eglise et Les Gâtines Rouges

Pour un montant de 25 104.24 € H.T.

Il sollicite à cet effet une subvention au titre de la FDI 2022 pour cette réalisation, pour un montant de 7 531.27 €, soit 30 % du coût du projet.

Le **plan de financement** de cette opération s'établit comme suit :

Charges en € HT		Produits (financeurs) en €	
Travaux		Financements publics :	
Les Gâtines Rouges	11 778.90 €	FDI (30 %)	7 531.27 €
Eglise	13 325.38 €	DETR (30 %)	7 531.27 €
		DSIL (20 %)	5 020.85 €
		Autofinancement	5 020.86 €
Total charges	25 104.25 €	Total produits	25 104.25 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, les membres du Conseil Municipal :

- **DECIDENT** de demander cette subvention.

2022.005 DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2022 : VIDÉO SURVEILLANCE

Le **Projet** de réalisation des travaux suivants : Acquisition et installation de la Vidéosurveillance Place de l'Eglise et Les Gâtines Rouges

Pour un montant de 25 104.24 € H.T.

Il sollicite à cet effet une subvention au titre de la DETR 2022 pour cette réalisation, pour un montant de 7 531.27 €, soit 30% du coût du projet.

Le **plan de financement** de cette opération s'établit comme suit :

Charges en € HT		Produits (financeurs) en €	
Travaux		Financements publics :	
Les Gatines Rouges	11 778.90 €	FDI (30 %)	7 531.27 €
Eglise	13 325.38 €	DETR (30 %)	7 531.27 €
		DSIL (20 %)	5 020.85 €
		Autofinancement	5 020.86 €
Total charges	25 104.25 €	Total produits	25 104.25 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, les membres du Conseil Municipal :
- **DECIDENT** de demander cette subvention.

2022.006 DEMANDE DE SUBVENTION DSIL 2022 : VIDÉO SURVEILLANCE

Le **Projet** de réalisation des travaux suivants : Acquisition et installation de la Vidéosurveillance Place de l'Eglise et Les Gâtines Rouges

Pour un montant de 25 104.24 € H.T.

Il sollicite à cet effet une subvention au titre de la DSIL 2022 pour cette réalisation, pour un montant de 5 020.85 €, soit 20% du coût du projet.

Le **plan de financement** de cette opération s'établit comme suit :

Charges en € HT		Produits (financeurs) en €	
Travaux		Financements publics :	
Les Gatines Rouges	11 778.90 €	FDI (30 %)	7 531.27 €
Eglise	13 325.38 €	DETR (30 %)	7 531.27 €
		DSIL (20 %)	5 020.85 €
		Autofinancement	5 020.86 €
Total charges	25 104.25 €	Total produits	25 104.25 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, les membres du Conseil Municipal :
- **DECIDENT** de demander cette subvention.

2022.007 DEMANDE DE SUBVENTION FDI 2022 : RÉHABILITATION DE LA SALLE DES FÊTES

Le **Projet** de réalisation des travaux suivants : réhabilitation de la salle des fêtes

Pour un montant de 30 644.53 € H.T.

Il sollicite à cet effet une subvention au titre de la FDI 2022 pour cette réalisation, pour un montant de 9 193.36 €, soit 30 % du coût du projet.

Le **plan de financement** de cette opération s'établit comme suit :

Charges en € HT		Produits (financeurs) en €	
Travaux		Financements publics :	
Peinture	18 716.00 €	FDI (30 %)	9 193.36 €
Plomberie	3 928.53 €	DETR (30 %)	91 93.36 €
Electricité	8 000.00 €	Autofinancement	12 257.81 €
Total charges	30 644.53 €	Total produits	30 644.53 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, les membres du Conseil Municipal :
- **DECIDENT** de demander cette subvention.

2022.008 DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2022 : RÉHABILITATION DE LA SALLE DES FÊTES

Le **Projet** de réalisation des travaux suivants : réhabilitation de la salle des fêtes

Pour un montant de 30 644.53 € H.T.

Il sollicite à cet effet une subvention au titre de la DETR 2022 pour cette réalisation, pour un montant de 9 193.36 €, soit 30 % du coût du projet.

Le **plan de financement** de cette opération s'établit comme suit :

Charges en € HT		Produits (financeurs) en €	
Travaux		Financements publics :	
Peinture	18 716.00 €	DSIL (20%)	6 128.91 €
Plomberie	3 928.53 €	FDI (30 %)	9 193.36 €
Electricité	8 000.00 €	DETR (30 %)	9 193.36 €
		Autofinancement	6 128.91 €
Total charges	30 644.53 €	Total produits	30 644.53 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, les membres du Conseil Municipal :

- **DECIDENT** de demander cette subvention.

2022.009 RATTACHEMENT DES CHARGES DE PRODUITS 2021 (BUDGET ASSAINISSEMENT)

Les budgets Assainissement gérés sous la nomenclature M49, sont concernés par l'obligation de rattachement des charges et produits. Ces rattachements ont pour finalité la production de résultats budgétaires sincères.

Pour les dépenses, il s'agit des dépenses engagées avec service fait et non mandatées au 31 décembre. Pour les produits, il s'agit des recettes de fonctionnement non mises en recouvrement et correspondant à des prestations effectuées avant le 31 décembre.

Le caractère obligatoire du rattachement des charges et des produits à l'exercice peut cependant faire l'objet d'aménagements lorsque les charges et les produits à rattacher ne sont pas susceptibles d'avoir une incidence significative sur les résultats de l'exercice et leur sincérité.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, les membres du Conseil Municipal ,

- **AUTORISENT** le non-rattachement des charges et produits pour l'exercice 2021 du budget Assainissement , estimant le caractère non significatif des éventuels rattachements.

2022.010 CRÉANCES IRRECOUVRABLES ADMISSION EN NON-VALEUR (BUDGET ASSAINISSEMENT)

Monsieur Francis PECQUENARD donne lecture du rapport suivant :

Il est proposé au Conseil Municipal l'admission en non-valeur des titres émis sur le budget assainissement de la commune dont le détail figure ci-après :

- Pour l'exercice 2017

Titre n°2-187 pour un montant de 0.60 €

Titre n°2-323 pour un montant de 0.90 €

Pour ces titres, le comptable invoque RAR inférieur seuil poursuite.

- Pour l'exercice 2018 :

Titre n° 2-143 pour un montant de 12.69 €

Titre n° 2-143 pour un montant de 147.90 €

Pour ces titres, le comptable invoque une clôture insuffisance actif RJ-LJ.

Titre n°2-239 pour un montant de 70.80 €

Titre n°2-239 pour un montant de 826.00 €

Pour ces titres, le comptable invoque poursuite sans effet.

- Pour l'exercice 2019 :

Titre n° 1-395 pour un montant de 0.10 €

Pour ce titre, le comptable invoque RAR inférieur seuil poursuite.

- Pour l'exercice 2020 :

Titre n° 2-204 pour un montant de 0.10 €

Pour ce titre, le comptable invoque RAR inférieur seuil poursuite.

Le montant total des titres objet d'une demande d'admission en non-valeur par le comptable sur le budget assainissement de la commune s'élève ainsi à 1 059.09 €.

Le montant total de ces admissions en non-valeur, soit 1 059.09 €, est inscrit à l'article 6541 du budget assainissement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés, les membres du Conseil Municipal :

- **DECIDENT** l'admission en non-valeur des titres énumérés ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

1) Protection sociale complémentaire

Le Maire explique le contenu de la protection mutualisée et complémentaire, chaque membre du conseil municipal a reçu une version papier. Le Maire demande aux membres du conseil municipal de l'autoriser à s'associer au Centre de Gestion 28 pour la consultation des mutuelles organisée par ce dernier.

2) Commission travaux

Une commission travaux a été organisée le 24 novembre 2021 pour les projets école, et SCAEL, le Maire donne quelques précisions sur le déroulé de cette réunion et indique que le maître d'œuvre devrait prochainement transmettre la maquette du projet.

3) Plan de sauvegarde communal

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal du contenu et de l'utilité du plan de sauvegarde communal en cas de crises ou risques majeurs sur la commune. Celui-ci a été actualisé puis il a été envoyé à la préfecture, une copie est disponible en mairie.

TOUR DE TABLE

Dominique MAITREJEAN

- Demande ou en sont les travaux d'assainissement au Gravelot ?

Monsieur le Maire répond que les travaux débuteront au mois de mars.

Olivier de BETHMANN

- Souhaiterait une communication plus transparente sur la diffusion de l'information dite urgente telle que la pollution de l'eau potable vécue sur notre commune le week-end du 8 et 9 janvier 2022.

- Demande à obtenir des informations sur l'enfouissement des réseaux à Nantilly.

Monsieur le Maire répond qu'il est en attente d'une décision de l'entreprise TERRITOIRE ENERGIE.

- S'interroge sur le programme d'avancement des travaux de l'église ?

Monsieur le Maire répond qu'il a pris un engagement avec monsieur Arnaud FINOUS pour le déroulement de ceux-ci suivant une liste établie par le cabinet d'architecte Guillaume TROUVÉ, un rendez-vous sera pris en février, avant la relance du maître d'œuvre.

Marie-Annick CHOUQUET

Demande quand les trous formés sur la voirie, rue de l'Abreuvoir seront rebouchés ?

Monsieur le Maire répond qu'il a relancé l'entreprise à ce sujet.

Jocelyne GAMBONNET

- Fait part que la fibre optique à l'Ermitage n'est pas en fonction car elle ne parvient pas à être raccordée avec son opérateur de téléphonie.

Monsieur le Maire répond qu'il va contacter le bureau d'étude, Eure et Loir Numérique pour solutionner ce problème.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 45.